



Assemblée communale ordinaire

Lundi 9 décembre 2024, à 20h15
Salle Gérard-Bregnard
(bâtiment des services communaux de Fontenais)

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 3 juin 2024
2. Discuter et voter le règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) de la commune mixte de Fontenais et les tarifs y relatifs
3. Discuter et voter le règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) de la commune mixte de Fontenais et les tarifs y relatifs
4. Discuter et voter le règlement concernant l'entretien et la gestion du réseau des chemins de la commune mixte de Fontenais.
5. Discuter et voter une dépense de 30'000 francs concernant la mise à jour de l'automatisation et de la sécurisation des données du réseau d'eau de la commune mixte de Fontenais. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
6. Discuter et voter deux crédits de construction concernant l'assainissement du château de Fontenais, sous réserve de l'octroi de subventions :
 - 1^{ère} étape concerne les travaux extérieurs pour un montant de 429'000 francs
 - 2^e étape concerne les travaux de rénovation intérieure pour un montant de 160'000 francs donner compétence au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
7. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales ainsi que le budget 2025
8. Informations communales
9. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.fontenais.ch Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le budget peut être consulté auprès de la recette communale, à l'administration ou sur le site internet www.fontenais.ch

Les règlements mentionnés sous chiffres 2, 3 et 4 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal et sur le site internet www.fontenais.ch où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

Conseil communal

Fontenais, novembre 2024